

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de l'administration générale
et de l'utilité publique

Rennes, le **13 MARS 2015**

AVIS

**Ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général
et à l'autorisation au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau)
relative au programme d'actions du Contrat Territorial du Bassin Versant du Meu
par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu**

Par arrêté préfectoral en date du **13 MARS 2015**, est prescrite, à la demande du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu et sur le territoire des communes :

- du département d'Ille-et-Vilaine : Bédée, Boisgervilly, Bréal sous Montfort, Breteil, Chavagne, Cintré, Clayes, Gaël, Gévezé, Goven, Iffendic, La Chapelle Thouarault, La Nouaye, Le Lou du Lac, Le Rheu, Le Verger, L'Hermitage, Montauban de Bretagne, Monterfil, Montfort sur Meu, Mordelles, Muel, Pacé, Parthenay de Bretagne, Pleumeleuc, Quedillac, Romillé, Saint Gilles, Saint Gonlay, Saint Malon sur Mel, Saint Maugan, Saint Meen le Grand, Saint Onen la Chapelle, Saint Thurial, Saint Uniac, Talensac
 - du département des Côtes d'Armor : Illifaut, Loscouet sur Meu, Merdrignac, Trémorrel,
- une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau) pour la réalisation du programme d'actions du Contrat Territorial du Bassin Versant du Meu.

Monsieur Michel QUERE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Madame Christiane PRIOUL en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour diligenter cette enquête. Le siège principal de l'enquête est fixé en mairie de Saint Gilles, 5 rue du Prieuré, 35590 Saint-Gilles.

Un exemplaire du dossier et un registre d'enquête seront déposés dans les mairies lieux de permanence pendant 31 jours consécutifs, **du 7 avril au 7 mai 2015 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux dates et heures habituelles d'ouverture des mairies au public, et consigner éventuellement sur les registres ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège principal de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public aux lieux, dates et heures suivantes :

Mairie de SAINT GILLES (siège principal de l'enquête):

- mardi 7 avril 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 7 mai 2015 de 14 h 00 à 18 h 00

Mairie de MONTFORT SUR MEU :

- mercredi 15 avril 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

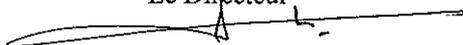
Mairie de TREMOREL (22):

- samedi 25 avril 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Julien JOURDON, Syndicat Mixte du Bassin du Meu, BP 12137, 35137 BEDEE cedex (chargerivieres.meu@orange.fr).

Au terme de la procédure d'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées, sera déposée dans chaque mairie concernée ainsi que dans les préfectures d'Ille-et-Vilaine, et des Côtes d'Armor pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le Préfet
Le Directeur


Denis BIRON